COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUIN 2019

Présents :
Mme PONCHAUX – MM. DESPREZ – BONDELU - BOSSU - Mmes TALFER – JACQMIN – MM. BONAMY – FLEURIE – BOUTRY - CATTEZ - BAR – Mmes DELPORTE - MALBRANQUE – M. DESCAMPS et Mme BONTE (15 présents).

Excusés:
M. DUPONT donne pouvoir à M. BOSSU.
Mme DRUELLE donne pouvoir à Mme JACQMIN.
Mme VANDENABEELE donne pouvoir à M. CATTEZ.
M. BRUNELLE donne pouvoir à Mme DELPORTE.
Mme QUINZAIN donne pouvoir à Mme TALFER (5 pouvoirs).
Mme MAZINGHIEN.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Monsieur BAR est désigné secrétaire de séance.
Il sera chargé de faire l'appel et de rédiger le procès-verbal du conseil, assisté par Madame HERDHUIN, Directrice Générale des Services.
Celle-ci sera amenée, si nécessaire, à apporter des précisions administratives sur les dossiers évoqués au cours des débats.
Préalablement au conseil municipal, des questions écrites ont été adressées par le groupe « Emmerin Avenir ».
Celles ayant trait aux sujets inscrits à l'ordre du jour seront traitées au moment des débats, les autres seront évoquées à la fin de la séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :
Le compte rendu de la séance du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES :
Dans le cadre de sa délégation de compétences, Madame le Maire informe le conseil qu'elle a signé 2 compromis de vente : l'un pour les locaux de la mairie à la SOFIM et l'autre pour l'achat de la Howarderie à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.).

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :
Madame DELPORTE, invitée à le faire par Madame le Maire, lit la question écrite qu'elle a adressée à Madame le Maire concernant la nature des prestations payées à l'article 6228 au fournisseur « Com Bonjour ». Elle aimerait avoir copie des mémoires qu'a remis ce fournisseur à l'issue de sa mission. Elle interroge également à propos de la compatibilité du champ d'activité déclarée par cette micro entreprise avec les missions qui lui ont été confiées au sein de la collectivité.
Madame le Maire donne lecture du courrier de réponse qu'elle a adressé à Madame DELPORTE accompagné des deux rapports réalisés par le prestataire : le premier en informatique, le second en économie d'énergie. Elle précise que ce dernier rapport a été totalement validé par les services de la Métropole Européenne de Lille (MEL).
Comme il a été répondu par Monsieur BEAUSSART, Trésorier, à Madame DELPORTE les pièces comptables nécessaires au règlement de ces prestations étaient conformes au règlement qu'il a donc pu effectuer.

Quant au champ d'activités déclaré par le prestataire « conseils en communication, bulletins municipaux et clips vidéo, audit de consommation d'énergie et solutions d'économie, formations excell, powerpoint, organisation et plans qualité… », il correspond complétement aux missions confiées par la collectivité.
Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur BONDELU, Adjoint aux Finances, pour les dossiers relatifs aux finances.
Il présente le compte administratif 2018 adopté par la commission Finances réunie le 27 mai 2019.

***FONCTIONNEMENT* :**

Le montant total des recettes de fonctionnement s'établit à 2 748 324,88 € (2 577 726,94 € en 2017), en hausse (+ 170 598 €), soit + 6.62 % (vente terrain pour 160 000 € à l'article 775).
Le budget est réalisé à hauteur de 108,64 % (réalisations 2 748 324 € (2 523 744 € hors éléments exceptionnels) / budgété 2 529 644 €).
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 542 933,88 € (2 481 548,06 € en 2017), en hausse de 61 385 € soit + 2,47 %.
Le budget est réalisé à hauteur de 93,77 % (réalisations 2 542 934 € / budgété 2 711 836 €).
Cela représente un excédent en budget de fonctionnement de 205 391 € (96 178,88 € pour 2017).
Compte tenu de la reprise de l'excédent de 2017, la section de fonctionnement est clôturée avec un excédent global de 387 583,52 €, montant du report libre de toute affectation (contre 182 192,52 € en 2017).

***INVESTISSEMENTS* :**

Les recettes s'élèvent à 1 671 339,34 € (1 397 336,11 € + report 18 843,23 € + restes à réaliser 255 160 €).
Les dépenses se montent à 1 836 444,26 € (409 671,69 € + restes à réaliser 1 426 772,57 €) soit un déficit de 165 104,92 € en 2018 contre 37 998,21 € en 2017 (279 736,69 € en 2016) couverte par l'excédent de la section de fonctionnement 2018 de 387 583,52 €.
Madame le Maire sort de la salle de réunion pour le vote du compte administratif 2018.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	E : EXCÉDENT D : DÉFICIT	
FONCTIONNEMENT	2 542 933 € 88	2 930 517 € 40	E	387 583 € 52
INVESTISSEMENT	1 836 444 € 26	1 671 339 € 34	D	165 104 € 92
TOTAL :	4 379 378 € 14	4 601 856 € 74	E	222 478 € 60

Adopté à la majorité des membres présents (17 voix).
Abstentions de Mme DELPORTE et M. BRUNELLE.
Madame le Maire est sortie de l'assemblée durant le vote.
Délibération 2019/35.

Madame DELPORTE précise qu'elle s'abstient parce qu'elle n'a eu que tardivement la réponse au sujet de ses interrogations sur l'article 6228.

AFFECTATION DE RÉSULTATS 2018 :

Après avis de la commission Finances, réunie le 27 mai 2019, l'Adjoint aux Finances propose l'affectation des résultats 2018 de la manière suivante :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2018 :

Total des dépenses :	409 671.69
Total des recettes :	1 397 336.11
Résultat : Excédent :	987 664.42
Reports	
Recettes :	1 324 540.00
Dépenses :	1 431 772.57
Nouveau résultat : Excédent :	880 431.85
Résultat antérieur : Excédent :	18 843.23
Résultat cumulé : Excédent :	899 275.08

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

Total des dépenses :	2 542 933.88
Total des recettes :	2 748 324.88
Résultat : Excédent :	205 391.00
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	
Excédent 2018 :	205 391.00
Excédent antérieur reporté :	182 192.52
Résultat à affecter :	387 583.52
Report en fonctionnement :	387 583.52

Adopté à la majorité.
Abstentions de Mme DELPORTE et M. BRUNELLE- Délibération 2019/36.

COMPTE DE GESTION 2018 :

Monsieur BONDELU propose ensuite de passer au vote du compte de gestion 2018 dressé par le trésorier principal de Loos qui reprend l'ensemble des dépenses effectuées et des mandats délivrés, ainsi que le détail des recettes et des titres délivrés. Dans la mesure où l'ensemble des opérations sont identiques à celles dressées par l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2018 est adopté à la majorité (abstentions de Mme DELPORTE et M. BRUNELLE) - Délibération 2019/37.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 :

Compte tenu de l'implication de nombreux élus dans la vie associative locale, Monsieur BONDELU précise que le vote des subventions se fera association par association pour permettre aux conseillers membres des associations concernées de ne pas prendre part au vote.

Il présente ensuite les propositions de la commission Finances réunie le 27 mai 2019, qui a retenu le même mode de calcul que l'an dernier (nombre d'adhérents emmerinois et non emmerinois).

Madame DELPORTE demande si le bonus de 100 € aux associations très impliquées dans la vie municipale qui a été décidé par la commission Finances du 6 mai 2019 a été intégré.

Monsieur BONDELU précise que cette possibilité sera à étudier pour l'année 2020.

Associations sportives

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FOOTBALL-CLUB EMMERINOIS	1 746 €	19	0	1 M. BONDELU
CLUB EMMERINOIS DE TENNIS	3 506 €	19	0	1 Mme TALFER
JUDO CLUB EMMERIN	2 381 €	20	0	0
ANIMATION GYMNIQUE EMMERINOISE	791 €	20	0	0
CLUB EMMERINOIS DE JAVELOT	335 €	20	0	0
BADMINTON	658 €	19	0	1 M. BAR
U.S.E. (BASKET)	524 €	20	0	0
ASSOCIATION SPORT POUR TOUS	506 €	18	0	2 MM. DESPREZ et CATTEZ
JAZZ-DANSE	698 €	17	0	3 Mme MAZINGHIEN MM. BAR et DESCAMPS
DISCO-DANCE	250 €	19	0	1 M. CATTEZ
ANIM'NORD	1 950 €	18	0	2 MM. BAR et BOUTRY
RIO GRANDE 59	250 €	20	0	0
TOTAL	**13 595 €**			

Madame DELPORTE souligne les bons résultats de l'association de javelot et son implication dans la vie municipale. Elle demande s'il serait possible d'augmenter leur subvention.

Monsieur BONDELU précise que cette association a peu d'adhérents emmerinois mais qu'elle bénéficiera, sans doute, du bonus lié à l'implication l'an prochain. Il ajoute que toute demande de subvention exceptionnelle pourra être étudiée en cours d'exercice en cas de nouvelles dépenses.

Madame DELPORTE demande ensuite si l'association Anim'Nord propose à ses adhérents une activité de Reiki avec une animatrice qui ne disposerait pas, selon elle, des habilitations nécessaires à ce type d'activité.

Madame le Maire répond qu'à sa connaissance ce genre d'activité ne se fait pas à Emmerin.

Madame DELPORTE craint que l'intervenante de Qi Gong profite de son activité dans le cadre des activités de l'association Anim'Nord pour « se faire une clientèle » pour une activité qu'elle aurait à l'extérieur.

Madame le Maire répond qu'elle n'a pas à interférer sur les libertés individuelles des membres d'associations.

Madame Delporte demande à Madame le Maire si elle a un plan de prévention pour éviter de tels agissements car il s'agit, selon elle, d'une intervenante qui pourrait présenter des risques pour les adhérents. Elle serait suivie, selon Madame DELPORTE, par l'association dont elle fait partie. Madame le Maire lui signifie son étonnement.

Monsieur BONDELU présente ensuite les subventions proposées pour les associations non sportives et précise que la subvention versée à l'Amicale du Personnel est proposée en hausse pour compenser une dépense (gâteaux fête de Noël du personnel) que cette association a payé au lieu de la commune (paiement par mandat refusé).

Il ajoute que la commission Finances propose le versement d'une subvention minimum aux associations « les yeux ouverts » et « act'r happy ».

Associations non sportives

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ASSOCIATION C.L.C.V.	250 €	19	0	1 M. CATTEZ
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'EMMERIN	250 €	20	0	0
HARMONIE MUNICIPALE LA NOUVELLE CONCORDE:	1 210 €	18	0	2 MM. DUPONT et BAR
CLUB DU BOIS DORÉ	340 €	19	0	1 M. FLEURIE
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES	484 €	20	0	0
CHŒUR "LES CANTERAINES"	1 210 €	17	0	3 Mme TALFER M. DESCAMPS et Mme JACQMIN
AMICALE DU PERSONNEL	655 €	20	0	0
ACT' R HAPPY	250 €	20	0	0
LES YEUX OUVERTS	250 €	20	0	0
TOTAL	**4 899 €**			

TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES	**18 494 €**

Soit un total de 18 494 € - Délibération 2019/38.

<u>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</u> :

La commission Finances a émis un avis favorable aux demandes de subventions exceptionnelles suivantes :

- **2 000 € au chœur des Canteraines** pour leur permettre de conserver un équilibre financier tout en supportant la rémunération du chef de chœur qui revient à partir de septembre 2019 après un arrêt pour convenance personnelle.

Madame DELPORTE demande si cette association était déficitaire avant et s'inquiète du devenir du chef de choeur qui a assuré le remplacement. Il lui est répondu qu'il savait lors de sa prise de fonctions que c'était une mission intérimaire.

Monsieur BONDELU précise que la commission Finances propose le versement d'une subvention exceptionnelle plutôt que l'augmentation de leur subvention annuelle pour permettre à l'association de rechercher des financements extérieurs (fonds de concours, participation payante, ...) qui leur permettraient de préserver leur équilibre financier.

Les élus ayant intérêt dans cette association quittent la salle : Mmes JACQMIN, TALFER et M. DESCAMPS

Délibération 2019/39- Adopté à la majorité des membres présents (14 voix).
Abstentions de MM CATTEZ, BOUTRY et BAR.

- **3 500 € à l'association Nouvelle Concorde** afin de permettre la rémunération de son chef qui était jusqu'à maintenant bénévole. Pour ne pas pérenniser la situation, la commission Finances

propose, là encore, le versement d'une subvention exceptionnelle ce qui permettra d'étudier la situation financière de l'association chaque année.

Madame DELPORTE demande qui est la présidente de l'association et si elle est rémunérée.

Madame le Maire répond que Madame DUVIVIER est présidente de l'association mais qu'elle n'est, comme tous les présidents d'associations, pas rémunérée.

Les élus ayant intérêt dans cette association ne prennent pas part au vote : MM. BAR et DUPONT.

Délibération 2019/40- Adopté à la majorité des membres présents (16 voix).

2 abstentions : MM. BOUTRY et CATTEZ.

FONDS DE CONCOURS M.E.L. POUR LA COUVERTURE DU TERRAIN DE TENNIS :

Par délibérations 2019/09 et 2019/26 en date des 19 et 28 mars 2019, le conseil municipal a décidé à la majorité de solliciter le fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (M.E.L.) pour obtenir son soutien financier pour des travaux de couverture des courts de tennis extérieurs.

Ces 2 délibérations ont fait l'objet d'une demande d'annulation de la part du groupe « Emmerin Avenir ».

Madame le Maire propose donc de soumettre à nouveau au vote du conseil la même demande et de demander à Madame TALFER de sortir de la salle pour les délibérés.

Madame TALFER quitte la salle.

Madame DELPORTE demande si la collectivité a eu l'accord des Voies Navigables de France (VNF), propriétaires du terrain pour y installer ce genre d'équipement.

Madame le Maire lui répond affirmativement et précise que c'est justement parce que la commune n'est pas propriétaire du terrain qu'elle envisage une couverture modulable.

Elle précise qu'une convention d'occupation vient, à nouveau d'être signée avec VNF jusqu'en 2036.

Monsieur BRUNELLE avait adressé à Madame le Maire une demande pour connaitre le modèle de couverture retenu et voir une vidéo en temps réel du montage pour estimer le temps nécessaire.

Madame le Maire lui répond que le modèle n'est pas encore retenu. Nous ne sommes qu'à la phase de demande d'aide financière qui n'est en rien un engagement d'achat. Si l'aide est accordée par la M.E.L. et que l'achat est décidé par la commune, il fera l'objet d'une mise en concurrence assortie éventuellement d'une démonstration.

Monsieur BONDELU précise qu'il avait vu au salon des Maire ce type d'équipement qui nécessite environ une journée de montage par 10 personnes (ce qui pourrait être fait par les licenciés du club et le personnel technique).

Madame DELPORTE et Monsieur BRUNELLE estiment que cette dépense serait trop élevée au regard du nombre de licenciés du club de tennis (227).

Monsieur BONDELU répond que cette structure ne servirait pas qu'à une seule association mais elle permettrait de libérer la salle Henri Lhote, essentiellement utilisée par le tennis club, pour d'autres associations que l'on n'arrive pas actuellement à satisfaire (le foot en salle par exemple).

Délibération 2019/41- Adopté à la majorité des membres présents.

2 abstentions : Mme DELPORTE et M. BRUNELLE.

Mme TALFER n'ayant pas pris part au vote.

RECOURS A L'EMPRUNT POUR L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur BONDELU rappelle le contexte de la demande de prêt complémentaire pour le restaurant scolaire qui a été examinée initialement par la commission Finances le 27 mai 2019 et évoquée à nouveau à la commission Finances du 24 juin 2019 pour information.

Le coût du projet global est de 1 620 483 € toutes taxes comprises.

Le projet initial prévoyait un prêt bancaire long terme de 450 000 €, un prêt de la Caisse d'Allocations Familiales de 150 000 € et un prêt court terme bancaire de 600 000 €.

Le prêt court terme de 600 000 € finance le projet de restaurant scolaire dans l'attente de versements des trois subventions obtenues pour 500 000 € (50 000 € subvention CAF, 250 000 € subvention du département via l'Aide Départementale Villages et Bourgs A.D.V.B, et 200 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local D.S.I.L.) et du versement d'une partie du fonds de compensation de la TVA, c'est-à-dire la récupération de la TVA pour 100 000 € sur les 270 000 € de tva estimés.
La commune sollicite donc un financement complémentaire pour anticiper la récupération de la tva pour un montant de 150 000 € sur les 170 000 € de tva restants.
Didier BONDELU sort de la salle pour ne pas prendre part au débat.
Monsieur BOSSU a sollicité une première fois les banques mais les propositions des 3 organismes bancaires examinées par la commission Finances du 27 mai 2019 n'étaient valables que 15 jours soit un délai plus long que celui qui séparait la tenue de la commission Finances de celle du conseil municipal. Il les a donc interrogées à nouveau cette semaine.
Le Crédit Agricole Nord de France, et la Caisse d'Epargne ont refait des propositions identiques. Par contre, la Banque postale, qui était la mieux placée lors de la première consultation, a refait une proposition plus basse à 0,39 % contre 0.44% initialement (cf. annexe 1 pièce jointe au projet de délibération).
En conséquence, la commission Finances propose de retenir la Banque Postale pour un prêt court terme complémentaire, avec remboursement in fine du capital dans la limite de 2 années avec paiement des intérêts trimestriellement au taux de 0.39 %.
Les échéances et modalités seront précisées dans le contrat de prêts.
Cet emprunt sera assorti de frais de dossier d'un montant de 225 € payables dès retour du contrat de prêt. La commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant de l'emprunt.
Madame DELPORTE fait remarquer que ce type d'engagement fait partie de la délégation de signature de Madame le Maire et qu'elle n'était pas dans l'obligation de le soumettre au vote du Conseil Municipal. Madame le Maire répond qu'elle préfère, dans un souci de démocratie et de transparence, demander l'accord du conseil municipal.
Délibération 2019/42- Adopté à l'unanimité des membres présents (19 voix).
Monsieur BONDELU n'ayant pas pris part au vote.

TARIF DU VIDE-GRENIERS :
La commune organise chaque année un vide-greniers dans les rues d'Emmerin. Dans la mesure où il s'agit de l'occupation du domaine public, Madame le Maire propose de mettre en place un tarif de droit d'occupation du domaine public de 5 € par emplacement (de 0 à 3 ml) payé par l'utilisateur de l'emplacement au moment du vide-greniers.
Madame DELPORTE a adressé une question écrite à ce sujet concernant les droits de place recouvrés jusqu'alors par l'Office d'Animation, en charge d'organiser cet événement. Madame le Maire s'interroge sur la proposition que fait Madame DELPORTE que l'office fasse un don, a postériori, à la commune des sommes qu'elle a perçue pour l'occupation du domaine public et demande à Madame DELPORTE de lui apporter une solution légale qui irait dans ce sens.
Madame DELPORTE s'engage à lui apporter des éléments de réponse.
Les élus qui participent à cette braderie (et qui achètent donc un emplacement en leur nom ou pour une association qu'ils représentent) quittent la salle.
Il s'agit de Mesdames TALFER, BONTE, MALBRANQUE, PONCHAUX, Messieurs BAR et FLEURIE.
Délibération 2019/43- Adopté à l'unanimité des membres présents (14 voix).

RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR L'A.L.S.H. ÉTÉ :

Le trésorier nous demande maintenant d'anticiper les besoins en personnel et de les autoriser précisément (nombre, grade et temps de travail). Il est donc proposer de créer 26 postes d'adjoint d'animation à temps complet du 8 au 26 juillet 2019 dans le cadre de l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Madame JACQMIN quitte la salle au moment du vote car sa fille est recrutée dans ce cadre.

Délibération 2019/44- Adopté à l'unanimité des membres présents (19 voix).

NOUVELLES ADHÉSIONS AU SIDEN-SIAN :

La commune doit se prononcer sur des demandes d'adhésions au SIDEN-SIAN.

- **Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne)** regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY **avec transfert de la compétence Eau Potable (Production** *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et* **Distribution** *d'eau destinée à la consommation humaine*).

- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production** *par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et* **Distribution** *d'eau destinée à la consommation humaine*).

Délibération 2019/45- Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT BAIL RURAL :

Il est proposé au conseil municipal de renouveler pour 9 ans un bail rural consenti à Monsieur LAURENT Jean Louis pour les parcelles cadastrées C 244, 245 et 246 pour une superficie de 24a 95ca.

Délibération 2019/46- Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame JACQMIN rappelle qu'une réunion d'information est organisée le jeudi 27 juin à 19 H par la mutuelle JUST qui propose des tarifs et des garanties préférentiels aux Emmerinois et agents de la commune.

Madame le Maire rappelle ensuite quelques manifestations à venir :

* **jeudi 27 juin à 19 H 30** : réunion d'échanges sur les projets avec les habitants.

* **samedi 29 juin à 18 H 00** : concert à la préfecture avec la participation des musiciens de l'école de musique d'Emmerin.

* **lundi 1er juillet à 19 H 00** : remise des diplômes de l'école de musique à l'église.

* **mardi 2 juillet à 19 H 00** : Conseil municipal.

Le point principal inscrit à l'ordre du jour de ce conseil municipal ne pouvait pas être rajouté à celui d'aujourd'hui car certains éléments ont été étudiés par la commission Finances réunie le lundi 24 juin (hier). Il s'agit du recours à l'emprunt pour l'acquisition de la Howarderie.

* **samedi 13 juillet :** feux d'artifices en intercommunalité avec la commune de Noyelles les Seclin sur le terrain de foot de Noyelles les Seclin.

QUESTIONS ÉCRITES :

Le groupe « Emmerin Avenir » a adressé à Madame le Maire 4 questions écrites. Trois d'entre elles ont été évoquées au cours des débats (article budgétaire 6228, couverture des terrains de tennis et vide-greniers).

Il en reste une qui concerne une demande de moratoire pour l'achat de la Howarderie et le déménagement des services municipaux.

Madame DELPORTE exprime son souhait de surseoir à ce projet qui lui semble trop coûteux et trop précipité. Elle estime que la situation globale n'est pas suffisamment transparente d'un point de vue budgétaire et craint que ce projet n'endette trop la commune pour les années à venir.

Madame le Maire rappelle que le déménagement des services municipaux à la Howarderie répond à une nécessité de mise aux normes en termes d'accessibilité.

Elle ajoute que l'opportunité d'installer les services municipaux dans un cadre architectural aussi prestigieux ne se représentera plus et que l'équipe municipale se devait de saisir cette chance d'autant que l'opération est équilibrée financièrement.

De plus la vente des locaux de la mairie actuelle (dont la mise aux normes en termes d'accessibilité, de sécurité et d'économie d'énergie ainsi que son adaptation aux nouveaux besoins seraient très coûteuses) permettra la construction de petits et moyens logements pour de jeunes couples ou des personnes vieillissantes qui pourraient revendre leur maison devenue trop grande et peu adaptée. C'est un dynamisme nouveau pour le centre bourg qui est nécessaire pour que la commune continue à être attractive et que des jeunes aient envie d'y habiter. On ne peut plus construire en raison des champs captants, il est donc indispensable d'optimiser l'espace construit déjà existant.

Pour toutes ces raisons, l'équipe municipale continuera à travailler sur ce projet jusqu'à la fin de son mandat et ne donnera pas suite au moratoire demandé par l'équipe « Emmerin Avenir ».

Différents conseillers municipaux, dont Messieurs CATTEZ, BAR et Madame MALBRANQUE prennent la parole pour reprocher à l'équipe « Emmerin Avenir » son manque d'objectivité et de propositions constructives et son souhait d'opposition systématique.

La réponse est donnée à un moratoire émanant du Groupe Emmerin Avenir qui demandait l'arrêt du projet : la réponse est qu'il n'y aura pas de suite à cette demande et que le projet sera poursuivi.

Madame DELPORTE quitte la salle à 21 H 25.

Madame le Maire lève la séance à 21 H 30.

Le secrétaire,
Ludovic BAR

ANNEXE 1

COMPLEMENT PRÊT RELAIS RESTAURANT SCOLAIRE

	MONTANT	DUREE	TAUX	FRAIS DOSSIER	COUT TRIMESTRE	COUT 12 MOIS	COUT 18 MOIS	COUT 24 MOIS
CREDIT AGRICOLE	150 000,00 €	24 MOIS	0,59%	300,00 €	221,25 €	885,00 €	1 327,50 €	1 770,00 €
LA BANQUE POSTALE	150 000,00 €	24 MOIS	0,39%	225,00 €	146,25 €	585,00 €	877,50 €	1 170,00 €
CAISSE D'EPARGNE	150 000,00 €	12 MOIS	0,90%	300,00 €	337,50 €	1 350,00 €	2 025,00 €	2 700,00 €